



MOTION ADOPTÉE PAR LE CONGRÈS DES 24 & 25 JANVIER 2023

L'UNSA Retraités réunie en congrès les 24 et 25 janvier réaffirme son attachement au système de retraite par répartition. Elle apporte son entier soutien aux travailleurs et travailleuses du public comme du privé et aux jeunes, engagés dans la lutte contre le projet de réforme porté par le gouvernement.

Pour les délégués, venus de tous les départements et régions de France, la revalorisation des pensions de retraites doit être calculée en fonction de l'évolution du salaire des actifs et être au moins égale à l'augmentation de l'indice des prix constatée au cours de l'année.

Pour une carrière complète, chaque retraité doit bénéficier d'une pension au moins égale au SMIC. Trois retraités sur dix perçoivent une retraite inférieure à 1000 euros. Chaque retraité doit disposer d'une pension au moins égale à 60% du revenu médian (seuil de pauvreté).

Les délégués se réjouissent de l'unité syndicale pour combattre la réforme des retraites. Ils appellent à l'unité des organisations syndicales des retraités pour soutenir l'action des actifs et faire aboutir les revendications communes.